

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/156

Objet : Inspection de l'ouvrage d'art pont sur l'Osse

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 13/08/2026 par INFRA & STRUCTURE INGENIERIE, agissant pour le compte Du Conseil Départemental du Gers en vue d'occuper le domaine public au droit du Pont sur l'Osse afin d'effectuer une inspection de l'ouvrage d'art pour la période comprise entre le 01/09/2026 au 23/10/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : INFRA & STRUCTURE INGENIERIE est autorisé à occuper le domaine public au droit du Pont sur l'Osse afin d'effectuer une inspection de l'ouvrage d'art pour la période comprise entre le 01/09/2026 au 23/10/2026.

Article 2 : Durant l'inspection de l'ouvrage, une passerelle négative pourra être mise en place, la circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen de panneaux B15 et C18.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 25 août 2026

Le Maire
Barbara NETO

